

BULLETIN D'INFORMATIONS

Septembre 2023



Maransin (Gironde). — Epicerie Roulante - Le Départ

Mot du Maire

Chères Maransinoises, chers Maransinois,

2020 – 2023 : 3 ans déjà et nous voici à mi-mandat. Il n'est pas encore l'heure des bilans mais peut être et plus modestement de faire un premier point sur nos engagements. Nous souhaitons faire avancer trois dossiers :

Le premier relatif à la carte communale qui depuis 2016 n'est plus conforme aux prescriptions du SCoT du libournais, encore moins du SRADET et encore moins des dernières législations entrées en vigueur telle que les lois ALUR ou Climat et Résilience. Je vous en ai parlé souvent mais voici où nous en sommes.

Ce sujet est évidemment passionnel et j'avais bien prévenu nos colistiers que nous n'allions pas nous faire des amis en tentant de redresser une situation que personne ne voulait gérer et l'on comprend bien pourquoi.

Ces règlements et prescriptions ne sont toutefois pas si nouveaux. En effet si nous devons conclure à ce que notre carte communale ait perdu toute valeur alors nous devrions nous référer au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui introduit la règle de « constructibilité limitée aux espaces urbanisés ». L'article L 111-3 du code de la construction est limpide *« en l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune »*. En application de cette règle ne sont autorisées que des constructions (i) à l'intérieur du bourg ou village, (ii) entourées d'un nombre significatif d'autres bâtiments et (iii) desservies par les réseaux publics (eau, **assainissement**, électricité) et les voiries. En tout état de cause, le fait que le RNU permette au Conseil Municipal d'autoriser des constructions ne doit pas faire oublier que ce dernier doit agir sur délibération motivée. En particulier, le Conseil doit s'assurer que les constructions autorisées ne portent notamment pas atteinte à la sécurité publique, qu'elles ne créent de problème de salubrité, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs de l'urbanisme en France. De la même manière, il ne doit pas non plus imposer la réalisation d'équipements publics nouveaux hors de proportion avec les ressources de la commune.

A l'aune de ces législations et réglementations les soucis liés aux diminutions de la population peuvent constituer une motivation pouvant justifier une dérogation, mais au cas particulier, la population de Maransin augmente, au dernier recensement nous étions en

effet 1.087 habitants. Enfin on rappellera à tous que la commune ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif limitant de fait l'urbanisation.

Certains sont évidemment déçus par cette situation et me remontent des plaintes aux termes desquelles on construirait partout sauf à Maransin. Pour votre information sachez que nous ne pourrions urbaniser d'ici 2035, et dans le meilleur des cas, pas plus de 1 hectare en prélèvement sur des zones agricole, naturelle, ou forestière. Or à travers ces plaintes les demandes d'urbanisation portent sur plus de 10 hectares qui sont aujourd'hui classés en zones agricole, naturelle, ou forestière et qui, toutes ou presque sont à l'extérieur du bourg ou du village...

Vous comprenez maintenant pourquoi le dossier de la carte communale a été prudemment laissé de côté jusqu'à présent. Aurions-nous dû nous abstenir ? Je vous laisse le soin de répondre à la question mais sachez que les communes où l'on construit le plus aux alentours de Maransin sont principalement des communes qui ont abandonné depuis quelques années déjà leur carte communale pour mettre en place un plan local d'urbanisme voire sont désormais couvertes par un plan local d'urbanisme intercommunal. Et sur ce dernier point, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal mis en chantier par la Cali en 2022 laisse peu de place au doute puisque la révision en cours de notre carte communale devra obéir aux fortes contraintes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à venir.

Le deuxième dossier concerne notre école, là encore sujet passionnel puisque la réflexion autour de la création d'une école intercommunale est bien hésitante. Là encore, j'avais prévenu nos colistiers que nous n'allions pas nous faire des amis en ouvrant ce dossier. Ne pas voir ce sujet au-delà des frontières d'une commune est me semble-t-il dommage car nous pourrions dans le cadre d'une école intercommunale offrir à nos enfants un cadre d'apprentissage aux meilleurs standards, faire de notre école un lieu de vie attractif et innovant, faciliter le travail des équipes enseignantes en les regroupant, renforcer l'attractivité de nos communes pour des parents en quête d'un service d'éducation du meilleur niveau. Le sujet n'est pas simple. Saurons nous convaincre ? Avons-nous laissé passer notre chance ? Sachez que rien ne se fera sans adhésion à ce projet des maires du RPI, des équipes enseignantes et des parents d'élèves. Mais ces hésitations ne doivent pas faire oublier les bonnes nouvelles. Maransin va rouvrir une classe à la rentrée et retrouver sa troisième classe qu'elle avait perdue, l'an passé, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'exposer. Autre bonne nouvelle notre directrice par intérim sera maintenue en poste à la rentrée et vraisemblablement titularisée sur ce poste, notre enseignante sera maintenue sur son poste et nous accueillerons une troisième enseignante. Et encore une bonne nouvelle, notre équipe enseignante est plus motivée que jamais. Un grand merci à l'équipe enseignante, un grand merci à la Direction académique qui a été d'une grande écoute et d'un

grand secours pour apporter les solutions vitales pour notre école, un grand merci aux Maires de Lapouyade et de Tizac-de-Lapouyade qui ont fait front commun dans cette aventure. Enfin je profite de ce message pour remercier la commune de Lapouyade, ses habitants et sa Maire qui aide financièrement l'école de Maransin dans son fonctionnement, et bien sûr Michele Autier, Première adjointe, qui gère au quotidien tous les sujets de notre école, et je souligne ici **au quotidien**.

Le troisième dossier concerne le maintien des commerces de proximité. Nous avons accueilli un nouvel exploitant pour notre Pizzeria, nous nous apprêtons à accueillir un nouvel exploitant pour notre épicerie, nous accueillons tous les mercredis un restaurateur itinérant qui nous fait découvrir les délices de la cuisine asiatique. Nous accueillons désormais un salon de beauté en centre bourg. Il n'échappera pas aux observateurs les plus exigeants que le maintien de ces commerces n'est pas chose aisée et suppose de la part de la commune attention et bienveillance.

Quelques informations sur l'acquisition de la maison Bertet en centre bourg. Cette acquisition pourrait paraître surprenante mais elle répond à plusieurs objectifs de valorisation de cet ensemble immobilier qui pourrait accueillir prochainement (i) des salles de réunions mises à la disposition des associations de la commune et (ii) à de la maison de santé ainsi (iii) qu'une activité paramédicale venant compléter l'offre de santé de la commune.

Il nous reste maintenant pour les 3 années à venir à développer la vie communale. J'ai dans des messages précédents appelé à la constitution d'associations, sans grand succès il faut bien le dire. Comparaison n'est sans doute pas raison mais on doit se demander pourquoi la commune de Saint- Denis-de-Pile abrite près de 60 associations pour plus de 5.500 habitants et celle de Guîtres près de 40 associations pour près de 1.600 habitants (sport, culture, tourisme, mémoire, patrimoine, loisirs, éducation, etc.). Chères Maransinoises, chers Maransinois, je vous laisse faire le calcul du nombre d'associations pour près de 1.100 habitants à Maransin. Mais que cette dernière réflexion n'assombrisse toutefois pas votre rentrée.

Je vous souhaite donc le meilleur pour cette rentrée et toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne reprise.

Votre Maire

Être Maire (Extrait du discours du Président de l'association des Maires de Gironde, Jean Luc GLEYZE, AG 2023)

Un téléphone qui peut sonner n'importe quand, une visite impromptue, une sollicitation dans la rue ou au marché, une disponibilité permanente,

Le temps que l'on ne compte plus, le matin tôt, le soir tard, des week-ends qui n'en sont pas, des jours qui filent trop vite, des vacances écourtées,

Une vie de famille entre parenthèses, des enfants que l'on voit à peine grandir, des soirées passées ailleurs, des moments de bonheur qu'il faut voler,

Un problème à résoudre, une solution à trouver, un décès à annoncer, un réconfort à apporter, comprendre les autres pour mieux les aider,

Une oreille attentive, une écoute intéressée, une parole qui rassure, qui explique, qui accompagne, qui tranche, qui décide .../...

Supporter la pression, garder pour soi les moments de découragement, assumer la charge mentale, ne pas se plaindre,

Être assistante sociale, conseil juridique, expert de la comptabilité publique, féru d'urbanisme, champion d'état civil ou de l'accès aux droits,

S'intéresser au sport comme à la culture, aux jeunes comme aux plus âgés, aux autochtones comme aux nouveaux arrivants, jouer au loto, danser, faire une randonnée, avoir un bon coup de fourchette et tenir le cap en levant le verre, surtout sur la durée

Essuyer les colères des autres, recevoir les critiques, ne pas espérer la reconnaissance, se satisfaire des rares compliments mais aussi goûter enfin à l'aboutissement d'un projet, .../...

Des dossiers partout, des budgets difficiles à boucler, des sollicitations en permanence, des réunions, des débats, des réunions, des désaccords, encore des réunions, des projets qui n'avancent pas, toujours des réunions, pour se mettre d'accord, pour voter, pour faire changer la vie des habitants, la rendre meilleure,

Stimuler chaque jour une équipe, des élus, des agents, garder l'enthousiasme, gérer les conflits, les passages à vide, les récriminations mais aussi partager des moments de convivialité et d'amitié,

Être Maire, c'est tout cela. .../...

Le repas des aînés

Le 12 février 2023, nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour notre traditionnel repas des aînés : au menu, après un copieux apéritif, une excellente garbure, une noix de joue de porc aux cèpes accompagnée d'un succulent gratin dauphinois, salade, fromage et une assiette gourmande, préparé par notre traiteur local, Jean Jacques CHEVRIER.

Ce moment de convivialité a permis à tous les convives de se retrouver avec plaisir. En fin de repas, un petit jeu a permis à tous



de repartir avec un petit souvenir, réalisé par les adhérentes de notre association communale « L'arrêt créations » que nous remercions vivement et que nous vous recommandons si vous êtes adepte d'activités manuelles (couture, cartonnage, broderie, macramé, ...).

Commémoration du 8 Mai.



Comme chaque année, Maransin a organisé une cérémonie de commémoration : lever des couleurs, allocution de Monsieur le Maire, minute de silence en hommage aux disparus, dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

Un grand merci aux enfants, aux anciens combattants, aux élus, et aux Maransinois et Maransinoises qui se sont

jointes à nous pour ce devoir de mémoire.



Des nouvelles de notre école

A la rentrée, notre école comptera 67 enfants : En effet, nous avons réussi, après un combat acharné au cours duquel nous avons pu mettre en valeur les atouts de Maransin mais aussi ses besoins, à récupérer la classe que nous avions perdue l'an passé. Nous aurons donc 4 niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2 répartis en 3 classes. Au nom de la stabilité nécessaire à un projet d'école efficace, nous avons également réussi à conserver nos enseignantes : Madame Vincente MONNET CLOS, notre Directrice et Madame Nina GALPIN, son adjointe. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Marion ROUSSELLE qui vient compléter l'équipe en prenant les rênes de la 3ème classe.

Éducation à l'alimentation (article rédigé par les enfants)



Le 25/04/23, nous avons assisté à un atelier sur l'alimentation. Nous avons appris à différencier les fruits des légumes mais aussi qu'il est important de manger des produits locaux et de saison ! Nous avons trié les fruits et les légumes en différentes familles : les racines, les agrumes, les fruits à coque, les

fruits rouges, les choux, les courges ... Nous avons aussi appris de drôles de noms comme le citron caviar, la pomme peau de chien, la tomate ananas, la fraise ananas, le melon à cornes, l'épinard fraise et les haricots kilomètres ... Puis nous avons fait un quiz récapitulant ce que nous avons appris.



Kermesse



Comme chaque année, la kermesse du RPI a regroupé les enfants des 3 écoles pour un moment de partage le 23 juin à la salle municipale de Maransin.

Les festivités ont commencé par le tirage de la tombola, puis a suivi le spectacle de fin d'année et enfin les enfants ont pu



s'amuser avec les stands de jeux (tir à la corde, pêche aux canards, courses en sac...). Le centre équestre de Maransin était également présent pour une balade en poney. Il y avait également la possibilité de se restaurer le soir sur place.



Carnaval de l'école



Le carnaval de notre RPI

Lapouyade/Maransin/Tizac de Lapouyade a eu lieu le 11 mars à Lapouyade sous un ciel un peu gris mais qui n'a pas réussi à gâcher la fête.

Beaucoup d'enfants, de parents et même d'élus déguisés pour suivre en fanfare et avec les



majorettes, le magnifique char réalisé sur le thème des animaux, de la jungle, de la banquise, de nos forêts avec un petit clin d'œil aux lamas et au paon de Madame le Maire.

Les réalisations de 2022-2023 :

Notre épicerie

Après des années de bons et loyaux services, notre épicière nous quitte. Nous lui souhaitons le meilleur dans son nouveau projet.

L'épicerie s'est refaite une petite beauté et vous accueillera le 1^{er} septembre sous une nouvelle enseigne : DOVIK MARKET : pain cuit sur place, viennoiseries, poulets rôtis, boissons fraîches, et bien d'autres services seront à votre disposition du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures 30 et le dimanche de 7 heures à 12 heures 30. Bienvenue à Do, Virginie et à leurs enfants.



Travaux salle polyvalente

Notre salle polyvalente a fait peau neuve. L'intérieur et l'extérieur ont été repeints, les huisseries changées : Elle attend maintenant les manifestations : mariages, repas, activités associatives,

Rappel : les feux d'artifice et autres bombes ou fumigènes sont formellement interdits.



Création d'un terrain multisports



Notre projet de créer un terrain multisports à la place d'un des deux courts de tennis en très mauvais état et impossible à restaurer avance. Le second court sera réhabilité et une piste d'athlétisme créée. Les enfants de l'école pourront ainsi profiter d'équipements sportifs adaptés et proches de l'école.

Food-trucks

Des « marchands ambulants » sont à votre disposition sur notre commune devant l'église certains jours de la semaine.

- Le MERCREDI, de 18 h à 21 h : cuisine thaïlandaise authentique faite maison : sushis, makis, rouleaux de printemps, nems (porc, crevette, poulet) et autres spécialités délicieuses pour vous faire voyager.



- Le VENDREDI tous les 15 jours de 17h30 à 21h30 à compter du 8 septembre 2023 : Kébab, Tacos, paninis, Américains....

CNI et passeports

Depuis la mi-juin, on peut faire établir ou renouveler passeports et cartes nationales d'identité dans notre mairie. Cathy, Carène et Marie, qui a été recrutée pour compléter l'équipe, sont à la disposition du public du mardi au vendredi de 9 h à 12h et de 14 h à 17h30. Comment s'y prendre ?

Les 5 étapes pour obtenir sa carte d'identité **et/ou** **son passeport**

1- Faire une pré-demande sur l'ANTS

Une pré-demande en ligne devra être réalisée sur le site : <https://ants.gouv.fr>. Nous vous remercions d'imprimer le document joint au mail de confirmation et votre pré-demande (ne pas découper ni coller la photo, ni signer ce document).

Si vous ne pouvez pas imprimer la pré-demande, merci d'en relever le numéro.

Grâce à cette pré-demande, la Mairie récupérera vos informations.

Pour le passeport, ne pas oublier de prendre le timbre fiscal en ligne.

2 - Prendre rendez-vous

Le dépôt d'une demande de carte d'identité ou de passeport se réalise **UNIQUEMENT** sur rendez-vous via le site **rendezvousonline** (autant de rendez-vous que de dossiers à traiter). Vous pouvez vous inscrire sur les créneaux disponibles via ce site. Vous recevrez un email de confirmation pour le rendez-vous.

Attention : *tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Tout demandeur doit se présenter personnellement ; la personne mineure doit être accompagnée du représentant légal (prise d'empreinte digitale à partir de 12 ans).

3- Constituer son dossier

Liste des pièces à fournir en ORIGINAL :

- Pré-demande imprimée
- En cas de renouvellement : fournir l'ancien passeport ou la carte nationale d'identité
- Un justificatif d'identité (une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans).
- Une photographie d'identité récente, format 35*45. Elle doit être récente (moins de 6 mois pour les mineurs et moins de 1 an pour les majeurs). **Ne pas découper ni coller la photo (tout sera effectué en mairie)**
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer de bailleurs sociaux, facture téléphone fixe ou portable, facture EDF ou GDF, facture d'eau, attestation d'assurance maison). Les justificatifs présentés ne doivent pas être tronqués.
- Le livret de famille et la carte d'identité des parents pour les mineurs
- Pour les personnes hébergées : une attestation d'hébergement, un justificatif de domicile et la carte d'identité de l'hébergeant

ADJONCTION D'UN NOM D'USAGE

Pour un mineur : compléter l'autorisation et la faire signer par les deux parents

Pour un majeur : si ajout d'un nom « époux ou épouse » fournir un acte de mariage de moins de 3 mois.

EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

- Perte : déclaration effectuée en mairie
- Vol : déclaration effectuée au commissariat de police ou à la gendarmerie

DANS LE CAS DE PARENTS DIVORCES

Fournir la partie du jugement de divorce définitif précisant le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et fixant le domicile de l'enfant.

EN CAS DE GARDE ALTERNEE :

Fournir un justificatif de domicile des deux parents et la carte d'identité (ou le passeport), attestation à compléter et à signer par les deux parents.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA NON TRAITE ET FERA L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE ET DONC D'UNE NOUVELLE PRISE DE RENDEZ-VOUS

4 – se présenter au rendez-vous

5 - Le retrait du titre

Vous recevrez un SMS lorsque votre titre d'identité sera disponible en Mairie.

Afin de récupérer votre titre, vous pouvez vous présenter en mairie du mardi au vendredi sans rendez-vous muni du récépissé remis lors de votre rendez-vous et de l'ancien titre (si renouvellement).

La présence du mineur de plus de 11 ans est obligatoire pour la remise du titre (prise d'empreintes).

Les titres sont gardés **3 mois en Mairie puis sont détruits s'ils n'ont pas été retirés.**

A SAVOIR :

LE DELAI D'OBTENTION DES TITRES D'IDENTITES (PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE) PEUT, SUR CERTAINES PERIODES, VARIER DE 2 A 6 SEMAINES. ANTICIPEZ DONC CETTE DEMARCHE AU MAXIMUM, NOTAMMENT A L'APPROCHE DES CONGES D'ETE.

ATTENTION aux faux sites administratifs payants

: <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/faux-sites-administratifs>

Un doute ? Besoin d'une information supplémentaire ? Contactez votre mairie au 05 57 49 41 15 ou par mail mairie.maransin@wanadoo.fr

Bibliothèque

✓ Ateliers récréatifs

Notre commune est dotée d'artistes en herbe !!!! Régulièrement, Carène et quelques élues animent des ateliers récréatifs à la bibliothèque pour les enfants de notre commune : c'est l'occasion de dessiner, peindre, coller, des objets, développer l'imagination et l'inventivité mais aussi de créer des liens entre les enfants et de développer l'entraide et le partage. Cette année, nous jeunes Maransinois et Maransinoises ont pu assister aux ateliers de Pâques, Carnaval, fêtes des mères, fêtes des pères.

Voici quelques créations :



Au vu du succès, les ateliers reprendront le 28 octobre pour Halloween et le 9 décembre pour Noël. Nous ferons un petit rappel quelques jours avant sur Panneau-Pocket pour les inscriptions.

Appel aux jeunes diplômés :

Si vous avez obtenu un diplôme cette année, signalez-vous auprès de la mairie avant le 30/09

Nos associations communales sont à votre disposition :

- *Le Maransin football club :*



Ouverture d'une
école de foot à
Maransin
de 6 à 11 ans
Filles et garçons



Informations
pour les petits joueurs ou bénévoles
potentiels
maransinfootballclub@gmail.com
ou au 0626332007



**RECRUTEMENT POUR LA
SAISON 2023/2024**

Le Maransin football club recrute
des joueurs loisirs âge minimum
35ans
Nous sommes un club familial et
convivial .

Infos :
jonathan : 0610291381
responsable loisirs
wilfrid : 0626332007
president



**RECRUTEMENT POUR LA
SAISON 2023/2024**

Le Maransin football club
recrute des joueurs pour
jouer en seniors évoluant en
D4 .
Nous sommes un club familial
et convivial .

Infos :
Tintin 0626816485
coach
wilfrid 0626332007
president



Le calendrier des matchs sera diffusé via panneau pocket.

- La Zumba :

MARANSIN ANIMATION Saison 2023 / 2024

Cours de Zumba
TOUS LES MARDIS
Salle des fêtes de Maransin

Pré-Ados
(8 ans à 11 ans)

ADOS
(12 ans à 14 ans)

ADULTES
(À partir de 15 ans)

17 h 30 - 18 h 30 Pré-Ados 140 €

18 h 30 - 19 h 30 ADOS 140 €

19 h 30 - 20 h 45 ADULTES 140 €

Tarifs pour saison 2023/2024 hors licence sportive
(Tarif inconnu à ce jour)

Pour plus d'informations :

Coach : Hélène CLERY Tél : 06.71.16.89.64
Secrétaire : Céline JUBIEN Tél : 06.50.95.00.41

- Le tir à l'arc :



Notre club : Notre Club, **LES ARCHERS DE LA LANDE DE FRONSAC**, a été créé en 1985. Nous avons un pôle d'entraînement sur LA LANDE DE FRONSAC mais également sur MARANSIN afin de pouvoir faire découvrir notre passion qu'est le tir à l'arc que ce soit en loisir ou en compétition.

Notre Club est reconnu au niveau national avec plusieurs champions et championnes de France dans le club et également au niveau international avec la présidente du club qui a fait partie de l'équipe de France 2017/18 lors des championnats du monde.

Nous sommes spécialisés dans le tir parcours :

- TIR NATURE (sur photos d'animaux)
- TIR 3D (sur animaux en mousse de tailles réelles)
- TIR CAMPAGNE (sur blasons noirs et jaunes)
- Tout ceci se pratique en forêt.
- Nous disposons d'un parcours permanent sur PERISSAC où nous avons à disposition des archers pas moins de 42 cibles.

Dès l'âge de 9 ans, que vous soyez adulte ou enfant, débutant ou non, vous pouvez venir essayer ce sport atypique le **Lundi** ou le **Mercredi de 18h/20h à la salle polyvalente de MARANSIN**

3 séances gratuites vous seront proposées, le tout dans la convivialité.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la présidente du club : Mme **Sophie PRAT au 06 85 27 86 91.**

- L'arrêt créations :

La nouvelle saison démarre le lundi 4 septembre à la salle polyvalente à partir de 15 h. La cotisation a été fixée à 20 € pour l'année afin de couvrir les frais de matières premières (tissu, colle, fil, etc...). Contrairement à la saison écoulée et afin d'accueillir toutes les personnes intéressées, le planning (jour, horaire) pourra varier en fonction des disponibilités des participantes.



N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Cathy au 06 15 40 05 71



Les ateliers de l'ASEPT



Certains et certaines d'entre vous les connaissent déjà ! Les ateliers de l'ASEPT sont gratuits pour les personnes de + de 55 ans.

Conçus de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels spécialistes de l'activité physique adaptée aux seniors. Une méthode interactive qui conjugue contenu scientifique, conseils pratiques et convivialité.

Le prochain atelier proposé sur notre commune, **Form'équilibre**, au mois de septembre est complet. Nous vous informerons des suivants par affichage.

Vous pouvez aussi rechercher des activités sur le site de l'ASEPT <https://www.asept-gironde.fr> ou vous adresser à la mairie qui saura vous diriger.

Propreté et dépôts sauvages

Le respect des lieux publics et de la nature

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, restes de chantier ou autres sur la voie publique ou dans la nature. Ceci est susceptible d'une contravention et d'une confiscation de véhicule.

Des déchèteries sont à votre disposition près de chez nous et c'est gratuit : Saint Denis de Pile, Saint Mariens, etc..., vous pouvez retrouver les horaires d'accès et toutes les informations nécessaires sur le site internet SMICVAL.

Des conteneurs de récupération du verre ou de vêtements sont à votre disposition dans notre village (près de la salle polyvalente).

De plus, pour rappel, pour les personnes étant dans l'incapacité physique de se déplacer à la déchèterie, la commune propose de se charger de récupérer les encombrants et de les amener au centre de recyclage. Pour cela, merci de contacter la mairie.

Règles de bien vivre ensemble

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- ⇒ les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ⇒ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Entre voisins soyons courtois et respectueux



Attention aux incinérations

Nous sommes classés en ZONE FORESTIERE :

Les **incinérations** sont **INTERDITES** systématiquement, **à toute époque et à toute heure de l'année.**

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres de toutes espèces, les haies ... qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Article 673 du Code Civil : Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Divagation des animaux (rappel)

Avec l'été et les vacances, le nombre de chiens « perdus » augmente mais ils ne sont pas les seuls à divaguer : bovins, chèvres, ânes ... Quel que soit l'animal, il est interdit de le laisser divaguer (article 213-2 du code rural), les animaux errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire et être conduits, en ce qui concerne les toutous au chenil de Saint Sauveur de Puynormand (05 57 69 69 88)

Vous avez perdu ou trouvé un animal : Alertez aussitôt votre mairie et les mairies alentours, gendarmerie, cabinets vétérinaires les plus proches, autres fourrières du département

Frelons asiatiques

Cette année, nous assistons à une prolifération des frelons asiatiques, dont les piqures représentent un réel danger notamment pour les personnes allergiques. Si vous avez connaissance d'un nid, signalez-le au propriétaire qui se doit de le faire détruire dans les plus brefs délais. Voici un contact qui peut être utile à tous

SOS ESSAIMS 7/7j

Désinsectisation d'hyménoptères
Destruction frelons européens,
frelons asiatiques et guêpes
Capture d'essaims d'abeilles

CLAUDE GOMBAUD
APICULTEUR

16, Petit Barreau - 33230 LE FIEU

Tél : 06 09 79 01 90

SIREN. 781 877 097

En cas de souci, appelez votre mairie (05 57 49 41 15).



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez
l'alcool



Mangez en
quantité suffisante



Fermez les volets
et fenêtres le jour,
aérez la nuit



Mouillez-vous
le corps



Donnez et prenez
des nouvelles
de vos proches



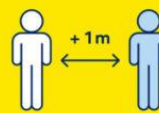
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



Près de chez nous

La Calinésie



Espace bien-être dans son lagon détente, ambiance sportive où nager à son rythme dans un environnement moderne et lumineux, en mode ludique dans un lagon de 200 m² dédiés au jeu et à la détente avec sa rivière, ses plaques à bulles, ses canons à eau et son toboggan lumineux de 75 m de long qui saura satisfaire les plus téméraires...

Autant d'espaces et d'ambiances que petits et grands apprécieront pour passer une journée inoubliable à Libourne !

A partir de 3,50 euros par personne.

Possibilité de tarifs préférentiels aux habitants de la Cali

Tarifs et horaires : <https://www.la-calinesie.fr/horaires-et-tarifs/>



Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la commune :

www.maransin.fr



Notre village est riche en **savoir-faire** !

Artisans, commerçants, indépendants, agriculteurs, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. En effet, nous voulons vous aider à vous faire connaître par le biais du site internet et par notre bulletin communal.

Voici le professionnel de la commune mis à l'honneur ce semestre :

Luxury Beauty By M

« Diplômée et certifiée dans le domaine de coiffure depuis plusieurs années, je vous propose plusieurs prestations afin de vous combler au maximum :

Rehaussement de cils avec teinture, extension de cils, épilation au fil du visage uniquement, semi permanent pied, hydraface (bientôt disponible), pedispa (bientôt disponible), lissage kératine, tanin, Nanoplastie, soin profond des cheveux, ombre hair. »

Du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi 9h à 15h